

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 13 h 30 le 23 février 2006.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 9 février 2006

Résolution n° E-2006-11

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 9 février 2006.

Adoptée à l'unanimité

Discussions concernant le Jardin zoologique et le Parc Aquarium du Québec

Les membres du Comité exécutif rencontrent le ministre de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Michel Després, et poursuivent les discussions déjà amorcées concernant le Jardin zoologique et le Parc Aquarium.

Une demande est formulée par les représentants de Lévis et des MRC de transmettre sous la signature de la présidente de la CMQ une lettre aux préfets et à la Ville de Lévis leur demandant de s'impliquer dans le sauvetage du Jardin zoologique et du Parc Aquarium.

Consultations prébudgétaires du ministre des Finances du Québec

Résolution n° E-2006-12

De participer aux consultations prébudgétaires du ministre des Finances du Québec en signifiant les demandes déjà adressées au ministre des Transports relativement au financement du transport en commun métropolitain.

Référence : Mémoire du 20 février 2006
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

UMQ – Coordination des travaux du caucus des six grandes villes de l'UMQ

Résolution n° E-2006-13

D'autoriser le directeur général, monsieur Marc Rondeau, à agir à titre de coordonnateur des travaux du caucus des six grandes villes de l'Union des municipalités du Québec.

Référence : Mémoire du 9 février 2006
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Discussions concernant la rémunération aux élus siégeant sur une commission

Les membres du Comité exécutif discutent de la rémunération aux élus siégeant sur une commission de la CMQ et conviennent de poursuivre ces discussions lors de la prochaine séance.

Bordereau d'information

Résolution n° E-2006-14

De prendre acte du bordereau d'information en date du 23 février 2006 contenant les documents suivants :

- a) Note 3 février 2006 de M. André Bouillon de la CMQ relative à la demande d'avis du MAMR, sur le règlement N° 92-05 de la MRC de Charlevoix modifiant le règlement de contrôle intérimaire N° 86-04 relatif à la zone agricole des municipalités de Baie Saint-Paul, L'Isle-aux-Coudres, Saint-Hilarion et de Saint-Urbain;
- b) Note 3 février 2006 de M. André Bouillon de la CMQ relative à la demande d'avis du MAMR, sur le règlement R.V.Q. 1100 de la Ville de Québec relativement à la protection des zones de grand courant des plaines inondables;
- c) Note du 7 février 2006 de M. André Bouillon de la CMQ relative à la demande d'avis du MAMR, sur le règlement N° 228-01-2006 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) relativement aux établissements porcins, l'épandage des engrais de ferme et la nouvelle cartographie de la zone inondable de la rivière Chaudière;
- d) Note du 9 février 2006 de M. André Bouillon de la CMQ relative à la demande d'avis du MAMR, sur le règlement N° 227-01-2006 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement aux établissements porcins et à la nouvelle cartographie de la zone inondable de la rivière Chaudière;
- e) Lettre du 20 janvier 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, Monsieur Richard Lehoux, en référence à l'adoption du règlement N° 219-11-2005 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement. (Bordereau d'information du Comité exécutif du 26 janvier 2006 – Item 6 e).

Référence : Bordereau d'information du 23 février 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2006-15

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du Comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 31 décembre 2005 au montant de 581 117 \$, plus 67 840 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 31 décembre 2005.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 février 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-30
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE